



Inscription

Pour toute inscription, vous devrez remplir un dossier en ligne. Tout dossier incomplet au retour des vacances de Noël ne sera pas pris en compte.

Le règlement du séjour pour un élève des Francs Bourgeois – La Salle se fait automatiquement sur la facture à partir du mois de janvier. Il est échelonné sur plusieurs mois.

Le règlement du séjour pour un enfant qui n'est pas élève des Francs Bourgeois – La Salle (frère/sœur, cousin/cousine, etc.) ne peut s'opérer via la facture scolaire. Une facture particulière Croix-Fry est émise qui ne peut être réglée que par chèque à l'ordre des Francs Bourgeois – La Salle (paiement en une ou trois fois) ou virement bancaire.

Tout inscription déposée est ferme et définitive.

En cas de départ anticipé de l'enfant du centre de vacances, aucun remboursement ne sera effectué.

Aucun motif de désistement ne sera accepté et ne donnera lieu à un remboursement d'une partie ou de l'intégralité du prix du voyage.

COVID : en cas d'annulation du séjour à moins d'un mois par l'établissement, du fait des autorités administratives, 80% du coût du séjour vous sera remboursé. Les 20% restants, correspondants aux frais incompressibles, resteront à votre charge.

Si avant le début du séjour, votre enfant change de niveau de ski, merci de nous en informer au plus vite. Ce changement ne pourra modifier l'engagement tarifaire pris lors de l'inscription.

Assurance

L'assurance du séjour est gérée fait partie du contrat d'assurance de l'école. Les enfants y sont inscrits automatiquement en début d'année pour toute l'année scolaire, il n'y a donc rien à rajouter.

Nous vous précisons également que tout matériel cassé ou détérioré sera à la charge des parents.

Les Francs Bourgeois – La Salle déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de vêtements ou autre objet personnel (téléphone, tablette, consoles, appareil photo...). Par ailleurs, nous ne sommes pas responsables de la détérioration éventuelle des appareils électroniques personnels, que nous déconseillons, et qui sont récupérés chaque nuit par les animateurs.

Frais médicaux

Les parents s'engagent à rembourser aux Francs Bourgeois – La Salle l'intégralité des éventuels frais médicaux consécutifs à une maladie ou à un accident par l'intermédiaire de leur facture scolaire, mensuelle ou trimestrielle.

Les feuilles de soins et ordonnances seront adressées en retour aux familles.

Droit à l'image

Dans le cadre de leurs activités durant le séjour, vos enfants peuvent être filmés ou photographiés. L'usage de ces supports sera fait uniquement dans le cadre familial de l'établissement ou dans celui des publications ou films des Francs Bourgeois – La Salle dont X, réseau social, dont un compte sera réservé au séjour et effacé ensuite.

Pour information, nous disposons d'un véhicule prêté par le centre d'accueil durant le séjour pour transporter des enfants (médecin, déplacement à la Clusaz...). Seuls l'assistante sanitaire et les directeurs seront amenés à transporter les enfants.

En inscrivant votre enfant à ce séjour, vous certifiez accepter les conditions générales ci-dessus, le règlement intérieur du séjour, et votre enfant s'engage à le respecter.